



DEMANDE DE DÉPÔT DE MATÉRIAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC

Vous souhaitez entreposer des matériaux sur un trottoir, la chaussée ou une place de stationnement en vue de travaux ? Vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet et le retourner en mairie.

La réservation de stationnement est assujettie à 2 procédures obligatoires :

- Prise d'un arrêté municipal (délai minimum de 5 jours ouvrés) d'interdiction de stationnement avec mention d'enlèvement de véhicules
- Pose de panneaux d'interdiction de stationner et affichage de l'arrêté municipal par vos soins. Lors de la pose des panneaux, il est obligatoire d'appeler la police municipale (tel : 06.86.92.00.65) afin d'en faire constater la conformité, cela permettra éventuellement de faire intervenir la fourrière municipale pour enlever le ou les véhicules stationnant dans la zone délimitée par les panneaux.

La redevance d'occupation du domaine public a été fixée par délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2022 ainsi qu'il suit :

- Dépôt de matériaux sur trottoir ou chaussée : 2,05 €/jour/unité

Occupation d'une place de stationnement pour dépôt de matériaux : 1 €/jour/m². A partir du 2^{ème} mois consécutifs et maximum deux ans : 4€/mois/m²

Votre dossier complet doit être acheminé en mairie au minimum 10 jours ouvrés avant la date prévisionnelle d'intervention sur le domaine public. Dépôt papier ou par mail à urba@varenes-jarcy.fr.

Renseignements relatifs au demandeur :

NOM.....Prénom.....

ADRESSE.....

.....

Tel :.....Mail.....

Agissant en qualité de propriétaire :

Locataire :

Lieu des travaux :

Adresse :.....

.....

Référence du permis de construire ou déclaration de travaux, s'il y a lieu.....

Entreprise réalisant les travaux :

Nom :.....

Adresse :.....

Tel :.....Mail.....

Caractéristiques des matériaux entreposés :

Type de matériau :

Quantité :

Stockage sur emplacement de stationnement nombre de places neutralisées :soit.....m²

Stockage sur chaussée : m²

Stockage sur trottoir : m²

Date de dépôt : Date de retrait :

Plan/croquis de l'emplacement demandé à joindre

Gêne à la circulation :

Non : Oui : , alors préciser (circulation alternée, stationnement interdit, périmètre de sécurité...)

Tarification :

• Sur trottoir/ chaussée

	Tarif	Nombre de jours	Nombre de m ²	Total
Emplacement sur trottoir	2,05€/jour/m ²			

• Sur stationnement

	Tarif	Nombre de jours	Nombre de m ²	Total
Emplacement sur stationnement	1€/jour/m ²			

A partir du 2^{ème} mois consécutifs et maximum deux ans : 4€/mois/m²

Règlement en espèces ou chèque au retrait de l'autorisation.

Engagement du demandeur et signature :

- Je sollicite l'autorisation sur la base des éléments ci-dessus
- J'ai compris que l'autorisation d'occupation du domaine public est personnelle, précaire et révocable.
- Je m'engage à me conformer aux règlements en vigueur et notamment :
 - Ne créer aucune gêne pour la circulation du public ou pour les véhicules de secours
 - Laisser libre accès aux immeubles voisins et préserver la tranquillité des riverains
 - Assurer la propreté du site et sa remise en état en fin de période
- Je m'engage à acquitter les droits correspondants.

A....., le.....

Signature

L'occupation du domaine public se fera uniquement après autorisation de la commune.

Service instructeur :

Reçu en Mairie le :

Arrêté portant autorisation N°

En date du :

Délivré au demandeur le :

Police Municipale :

Constatation conformité panneau
d'interdiction de stationnement et
affichage le

Comptabilité :

Titre émis le :.....